

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 1^{er} juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle (arrivée à 18h45) – CHAPUIS Claude - CHOL Marie-Claire
PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SPEISSMANN Jean-Paul

Absent excusé : SAUVAYRE Georges

Pouvoir : Georges SAUVAYRE donne pouvoir à Joël GRENIER

Secrétaire de séance : Françoise TEYSSIER

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

17 DECLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER NON SOUMIS A UNE ENQUETE PUBLIQUE : RUE DES VIGNES

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la voie communale n°108 « rue des Vignes » doit être cédée à un particulier pour une superficie de 6 m² selon le plan de division réalisé par JULIEN et Associés.

Ce bien est tiré du domaine public, il convient de procéder à son déclassement du domaine public afin de pouvoir réaliser la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder au déclassement non soumis à enquête publique de ce bien immobilier.

27 MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU DOSSIER DE DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE Chemin de la Combe et Chemin de Massas

Monsieur le maire propose de procéder au déclassement de voiries communales :

- Chemin de la Combe
- Chemin de Charlieu.

Pour cela il convient de soumettre le dossier de déclassement à l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera établi par un géomètre. Et il faut désigner un commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de déclassement de la voirie communale des voies ou parties des voies suivantes :

- Chemin de la Combe
- Chemin de Charlieu.

37 DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Clair adhère au Syndicat Mixte Ecole de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA.)

L'objet de ce syndicat est de dispenser des cours particuliers de musique et de danse à moindre coût pour les élèves (adultes et enfants) des communes adhérentes.

Monsieur le Maire explique que lors de l'année scolaire 2011/2012, la participation s'élevait à 1 099 € pour 9 élèves. Il explique que depuis 2013, le Syndicat Mixte EDMDA a fait état des problèmes d'équilibres budgétaires ce qui a entraîné le comité syndical à revoir les règles de participation des communes et augmenter le coût pour notre commune. Pour l'année scolaire 2012/2013 la participation a été de 2 932 € pour 9 élèves soit une augmentation de 1 833 €. Il est demandé au conseil municipal de s'interroger sur l'opportunité de conserver l'adhésion de la commune à un tel coût pour si peu de bénéficiaires, sachant que les familles doivent aussi honorer des frais d'inscriptions et de scolarisation.

Après en avoir délibéré, 14 VOIX POUR, Madame CANO Chrystelle ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, demande le retrait au terme de l'année scolaire 2016/2017 soit avant le 30 juin 2017.

47 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PART D'ENEDIS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre de recettes à l'encontre d'ENEDIS pour percevoir la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal. Il informe le conseil municipal que la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants est de 200 € pour 2017. Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement pour ces communes est donc égal à 200 € au titre de cette année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve et autorise le Maire à émettre le titre de recettes.

57 DEMANDE DE SUBVENTION SDE 07 – ENFOUISSEMENT LIGNE – CHEMIN DES BOIS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient d'entreprendre des travaux pour éviter l'ensablement de la route à proximité de la statue de la vierge, en haut de Combes, avec l'intersection de la rue de la Fontaine. Avant d'entreprendre des travaux de revêtement de ce tronçon le conseil souhaite enfouir la ligne électrique qui dessert le réservoir d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le SDE 07 pour une subvention.

67 DEMANDE DE SUBVENTION SYNDICAT DES EAUX – REVETEMENT VOIE D'ACCES AU RESERVOIR D'EAU

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un aménagement de voirie Rue de la Fontaine est envisagé. Un devis a été établi d'un montant total H.T. de 3 748,85 €. Il est proposé au Syndicat des eaux de participer à hauteur de 50 % du montant H.T. du devis, puisque qu'une partie de cet aménagement permet l'accès au réservoir d'eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite une aide à hauteur de 50 % du montant H.T. auprès du Syndicat des eaux et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes dès réception de la facture.

77 CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE REFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec un riverain afin de définir une participation financière que versera cette famille pour la réfection d'une partie de la chaussée de la rue de la Fontaine en enrobé à chaud selon le devis établi par l'entreprise EVTP. La commune prenant à la charge la réalisation du caniveau de collecte des eaux pluviales.

A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes.

87 CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE RACCORDEMENT ELECTRIQUE AU LIEUDIT PIERRE BENITE

Monsieur le Maire propose une convention pour une participation financière relative à une extension du réseau d'électricité au lieudit Pierre Bénite. Il est proposé au pétitionnaire de participer à hauteur de 50 % du montant H.T. du devis d'ENEDIS, soit 4 962 €. Il reste donc à charge de la commune la somme de 2 481 € augmentée de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise ce projet de convention et à engager les démarches pour débiter le raccordement définitif de la maison dans les meilleurs délais. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

97 CONVENTION FINANCIERE POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE RD 820

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'établir une convention entre le Département de l'Ardèche et la commune de SAINT-CLAIR afin de préciser les modalités techniques et financières retenues pour la réalisation du carrefour giratoire RD 820 / voies communales Saint-Clair.

Le coût de l'opération est estimé à 318 000 € H.T.

- Financement de l'état : 180 000 €
- Financement du département : 69 000 €
- Financement de la commune : 69 000 €

Le Maire explique que la commune exige que les travaux soient poursuivis dans la même enveloppe, jusqu'à la régularisation des emprises foncières, les rétrocessions, la signalisation ainsi que la régularisation des délaissés en bordure de la RD 820 à hauteur de la passerelle lieudit La Justice.

A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, et engage les démarches pour régulariser les situations financières.

107 AUTORISATION D'ABSENCES ACCORDEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire explique que le 29 septembre 1998 une délibération fixant les autorisations d'absences accordées au personnel communal à l'occasion d'événements familiaux a été prise.

Il est proposé de reprendre cette délibération en apportant quelques modifications. Un tableau détaillé est présenté aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce tableau.

117 CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU S COLAIRE 2017/2018.

Monsieur le Maire explique que le Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose des séances d'interventions musicales en milieu scolaire. Pour l'année 2017-2018, le cycle d'interventions musicales comprendra pour chaque classe un forfait de 15 séances maximum, chaque séance durera au maximum une heure.

L'école les Géraniums souhaite bénéficier de ces séances et à retourner la fiche d'inscription complétée en mairie. La participation de la commune s'élève à 597 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les séances d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 et autorise le Maire à signer la convention.

127 TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que l'instauration des rythmes scolaires en 2013 ne donne pas entière satisfaction. Le gouvernement envisage après évaluation des dispositifs qui posent des difficultés en matière de rythmes scolaires de donner aux communes pour la rentrée 2018 la possibilité de choisir de revenir au dispositif antérieur ou de maintenir ceux qui fonctionnent correctement.

Le corps enseignant, des parents d'élèves souhaitent abroger le dispositif. La fatigue des enfants étant le plus souvent mise en avant. L'AFR sera avertie de ce positionnement en vue d'adapter ses effectifs. Un sondage auprès des parents sera effectué.

137 ASSUJETISSEMENT TVA BELLEVUE

Un budget annexe a été engagé pour le projet d'aménagement de Bellevue. Les services fiscaux ont été interrogés. Ce projet relève des fonds de compensation de TVA.

147 CONVENTION AVEC ANNONAY RHONE AGGLO – MISE A D ISPOSITION MATERIELS

Monsieur le Maire explique qu'Annonay Rhône Agglo a décidé de mettre à disposition du matériel au profit des 29 communes.

- Mise à disposition d'une balayeuse, d'un camion benne : il est proposé d'adopter le règlement et la convention de mise à disposition.
- Mise à disposition de différents matériels de festivités : il est proposé d'adopter le règlement et la convention de mise à disposition.
- Mise à disposition de petits matériels : il est proposé d'adopter le règlement de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les règlements et les conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

157 RECENSEMENT POPULATION 2018

La commune de SAINT-CLAIR va réaliser en 2018 le recensement de la population. Cette enquête sera déroulée du 18 janvier au 17 février 2018.

Le coordonnateur communal a été désigné, il sera responsable de la préparation et participera à une journée de formation.

Désormais chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires du recensement par internet, bien entendu la réponse papier reste possible.

167 QUESTIONS DIVERSES

L'association France Parkinson souhaite la mise à disposition d'une salle sur la commune 1 fois par semaine le jeudi matin de 11h à 12h, pour proposer des activités physique adaptée aux malades de Parkinson et leurs aidants, mais également aux seniors de la commune. Le conseil municipal accepte de mettre à disposition la salle des associations.

Point sur le Syndicat des Eaux : Les délégués Roland GIRARD et Joseph LARGERON font le point sur les derniers conseils d'administration et des interrogations liées à la prise de compétence par Annonay Rhône Agglo. Une étude a été engagée. Les décisions seront poursuivies ultérieurement, en attendant une délibération a été prise pour retirer celle prise au conseil d'administration précédent.

Le conseil d'école est programmé pour le 13 juin 2017.

Inauguration du sentier botanique : samedi 10 juin 2017 à 9h30.

Fête de la musique : Le Comité des Fêtes organise cette année la Fête de la Musique le samedi 17 juin 2017.

En prévision de la rentrée scolaire 2017, un questionnaire est remis aux familles pour recenser les besoins en matière de transport scolaire.

L'Ardéchoise traversera la commune, une animation est organisée au cœur du village le mercredi 14 juin 2017, par l'association « Animation Ardéchoise St Clair ».

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 10 juillet 2017

La séance est levée à 20 heures 30.